



## *Groupe de travail 21/02*

### **Groupe de travail Comptabilité et Adjointes comptables du 8 octobre 2002**

L'administration désirait nous présenter le bilan du dispositif du 622 quotidien (transmission journalière des données comptables informatisées aux receveurs régionaux et aux TPG).

Ce processus connaît un certain nombre de problèmes : l'impossibilité de régulariser simplement les erreurs de saisie demeure l'un des plus importants.

Pour éviter la transmission de ces erreurs, la CFDT a demandé la possibilité d'avoir la comptabilité en temps réel afin de faire une vérification et des corrections éventuelles avant la fin de la journée comptable. Les représentants du CID se sont engagés à rendre possible le listage des opérations de la journée sur le poste informatique de la comptabilité à l'échéance du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Par contre, la comptabilité en temps réel est impossible à réaliser en l'état actuel du SOFI. En attendant, les adjointes comptables devront travailler sans filet.

Les réflexions sur l'avenir comptable ne sont pas encore achevées. C'est dans ce cadre que la comptabilité en temps réel pourra être mise en œuvre.

L'administration a apprécié le bon déroulement de la transmission quotidienne des 622 ainsi que le sérieux et la disponibilité des adjointes comptables.

La direction générale s'est montrée sensibilisée aux difficultés rencontrées par les comptables et a donné les éléments de réponses suivants :

- réactivation de la formation aux niveaux national et local à destination de l'ensemble des acteurs comptables (de l'adjoint comptable à l'IP de contrôle) en impliquant davantage les receveurs dans le processus comptable ;
- création d'un forum sur Aladin spécifique aux comptables ;
- réflexion sur un réseau d'agents de « référents nationaux » pour aider à la résolution des anomalies comptables ;
- nomination d'un chef de projet pédagogique spécifique chargé de la fonction comptable dans les écoles pour recenser les besoins et coordonner les actions de formation.

La direction générale s'est vue refuser par le ministère un projet de réévaluation de l'indemnité des adjointes comptables dont le montant est resté inconnu.

Certaines organisations ont demandé l'augmentation des parts d'adjointes en prenant les crédits sur les « indemnités » versées aux receveurs. Une étude de faisabilité sera faite en ce sens par la direction générale.

Le débat a ensuite dévié sur les IFD (Indemnité Forfaitaire de Déplacement), sujet hyper sensible. M. Bonnet a affirmé qu'il faudrait un jour avoir le courage d'aborder cette question sans aucun tabou.